

Agence de Besançon

16 rue du professeur Paul Milleret, 25000 Besançon
Tél. : 03.81.80.75.70 / Fax : 03.81.50.11.68
besancon@lamedicale.fr

RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE : CARTE MEDICALE +

La Médicale, spécialiste de la Responsabilité Médicale depuis plus de 60 ans vous conseille et vous défend en cas de plainte. Un juriste est présent à l'agence de Besançon.

Cette garantie est offerte pendant votre Internat, y compris en cas de remplacement libéral jusqu'à la fin de votre internat.

Vous bénéficiez par ailleurs d'une **protection juridique** élargie aux litiges de votre vie privée.

- Chefs de clinique, assistants : Cotisation réduite.
- Internes en disponibilité : 30 jours de remplacements gratuits.

MUTUELLE COMPLEMENTAIRE / FRAIS DE SANTE

Offre spéciale AICB

Votre cotisation **mensuelle à partir de 9,99 € /mois** (la 1^{ère} année).

Deux formules aux garanties étendues et à tarifs réduits.

Vous bénéficiez de ces prestations sans délai d'attente.
Vous pouvez aussi assurer votre famille à des conditions privilégiées. (Réduction supplémentaire de 20% à partir de 3 assurés.)

EPARGNE / RETRAITE

Offre spéciale AICB

Frais réduits et 45 euros offerts*.

*(A valoir sur la cotisation du contrat de votre choix hors VIE.)

ASSURANCES CREDITS

La Médicale assure aussi vos emprunts privés et professionnels, avec des garanties adaptées à votre profession et un tarif très attractif.

La médicale est située à 100 m de la fac de médecine et à proximité du CHU JEAN MINJOZ.



La médicale

assure les professionnels de santé

Votre activité

PREVOYANCE

→ En cas **d'arrêt de travail** pour accident ou maladie, vous perdez la moitié de votre salaire à partir du 91^e jour d'arrêt et les gardes immédiatement.

→ En cas **d'infirmité permanente**, vous ne percevez qu'une rente d'invalidité très faible et uniquement pour les cas les plus graves.

La Médicale propose le contrat d'assurance **PREVOYANCE MEDIPRAT** leader en France, et plébiscité par la presse spécialisée.

Nous vous proposons 2 types de formule pour vous accompagner.

1/ Offre spéciale AICB à 8€ / mois

2/ Offre personnalisée « à la carte »

En cas d'arrêt de travail

Nos franchises sont les plus courtes : possibilité d'indemnisation à partir du 15^{ème} jour d'arrêt maladie, du 3^{ème} jour d'arrêt accident et du 1^{er} jour d'arrêt en cas d'hospitalisation supérieure à 3 jours.

En cas d'invalidité professionnelle

Nous versons une rente annuelle jusqu'à 65 ans. Nous pouvons aussi verser un capital perte de profession/reconversion.

Nous versons une rente dès 26% d'invalidité seulement et calculons le taux exclusivement en fonction de votre profession (exemple : importance des mains pour les chirurgiens, les médecins généralistes...)

En cas de maternité

Nous indemnisons l'arrêt de travail pour grossesse pathologique et versons une prime de naissance pouvant atteindre 3050 €.

En cas de décès

Nous proposons plusieurs formules : capital, rente éducation, rente conjoint.

Quel que soit votre futur statut : praticien hospitalier, médecin libéral... Cette garantie est indispensable et doit être adaptée à chaque changement de situation.

AUTO

Réduction de tarif permanente de 15% :

Reconstitution de bonus, pas de surprime en cas de remplacements en libéral, pas de franchise en cas de bris de glace et de grêle ...

ASSURANCE HABITATION

Tarif réduit pour les internes de l'AICB : **à partir de 46€.**

La médicale est située à 100 m de la fac de médecine et à proximité du CHU JEAN MINJOZ.